

Province de Québec
MRC du Drummond
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

Avis aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC

« Entrée en vigueur

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
Demande 2025-022: immeuble situé au 255 et 257 rue Michaud, lot 5 153 533 et 5 155 879 »

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté le projet particulier de construction, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les lots 5 153 533 et 5 155 879, rue Michaud.

Que l'objet de ce PPCMOI porte sur l'agrandissement d'une entreprise et de son terrain. Le projet comporte les non-conformités suivantes :

- Une marge avant de 3,47 m au lieu de 12 m;
- Une marge latérale de 1,22 m au lieu de 4 m;
- Une marge arrière de 1,24 m au lieu de 6 m;
- Des escaliers ouverts en cour avant situés à 2 m de la ligne de lot au lieu de 10 m;
- La plantation d'arbres à une distance minimale de 0 m de la ligne de lot au lieu de 1,5 m (sans être sur la ligne de lot);
- Une entrée charretière d'une largeur de 31,30 m au lieu d'un maximum de 15 m;
- Le maintien d'une entrée d'une largeur de 2,8 m entre le bâtiment et le 247, rue Michaud;
- L'aménagement d'une bande végétalisée de 1,19 m au lieu de 2 m entre le mur de la façade principale du bâtiment et le stationnement;
- Une allée de circulation pour le stationnement d'une largeur de 6 m au lieu de 6,5 m;
- L'aménagement d'une aire de transbordement en cour avant au lieu d'en cour latérale ou arrière;
- Le maintien d'un tablier de manœuvre empiétant dans la rue.

Que le PPCMOI a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté de Drummond en date du 9 juillet 2026, date à laquelle ladite résolution entre en vigueur et a force de loi.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 3^e jour du mois d'août 2026.



Julie Galarneau, Adm. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 3^e jour du mois d'août 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'août 2026.



Julie Galarneau, Adm. A.
Directrice générale et greffière-trésorière